



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES

Procès-Verbal n°2

SAISON 2025-2026

Réunion du :	Lundi 01 septembre 2025 à 18h00
Président :	M. Guillaume JANIN
Secrétaire de séance :	M. Hervé ROUSSILLON
Présents :	MM Thierry WILLIG – Cyrille MASSOLO - ROUSSILLON Hervé - FAUTRAD Patrick - CONSTANS Ludovic – CAUDMONT José – CARPENTIER Dominique – CAUDMONT Lucas – SOLNON Sylvie – ALEXANDRE Michel – CONSTANS Ludovic – CHARRETTE Bruno – JOLY Christophe – BONARDI Fabien (représentant du CD) – LANDON Noel – MARTIN Gregory – PEZZOLI Georges – AMEUR MEDDAH Djemel – RAVET Christophe – COTY Bernard – MOMBOISSE Michel – LE TEXIER Patrick – ABBOUR Mustapha – LETANG Stéphane -

SOLNON Sylvie est nommé secrétaire de la réunion.

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission Départementale des Arbitres peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la Commission Départementale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités, entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (47 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond

Ordre du jour :

INFORMATION DIVERSES

Préparation de la saison 2025-2026

Bilan de la FIA De SIX-FOURS

RAPPEL ET OBLIGATION

Frais d'inscription de 30 euros : **achat du Livre (obligatoire)** pour tous les arbitres Départementaux et arbitres Futsal Var avant le 31/10/2025.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Le District du Var et la CDA ont été choisis par la FFF, afin d'être District pilote pour le protocole « caméra embarquée ». Cette dotation viendra compléter les caméras fournies par le District du Var, et seront utilisées pour des rencontres classées à risques, quelque soit le niveau et la catégorie, en accord avec le District et la commission des championnats.
Pour rappel, toutes les rencontres du championnat D1, organisées par le District, seront arbitrées avec la caméra embarquée sur chaque arbitre central.
- Le Président du District et le Président de la CDA recevront prochainement les 2 candidats au poste de CTA, afin d'étudier les candidatures, pour une embauche rapide.
- **Le Comité Directeur du District a validé et pris la décision suivante, concernant l'utilisation du carton blanc pour les bancs de touche, afin de contribuer à la baisse des contestations :**
Toutes personnes se trouvant sur le banc de touche (entraîneur, soigneur, remplaçant, remplacé), et ayant un comportement contestataire en manifestant sa désapprobation en paroles ou en actes, pourra recevoir un avertissement ou un CARTON BLANC. Si le fautif reçoit un carton blanc alors :
 1. **Le capitaine de son équipe sera exclu temporairement, pour une durée de 10 min.**
 2. **Si le capitaine est le gardien de but, celui-ci restera sur le terrain de jeu et devra désigner son vice-capitaine, qui sera exclu temporairement pour une durée de 10 min.**
 3. **Impossibilité de recevoir, pour le banc de touche, deux cartons blancs en même temps.**

Préparation assemblée générale et saison :

L'assemblée générale aura lieu vendredi 5 septembre, à l'UFR STAPS de La Garde, à 18h30.

La Commission régionale des Arbitres sera représentée par Mr BOUREAU Cyril, CTRA.

L'ordre du jour de l'assemblée sera :

1. RETOUR ET RAPPEL BILAN SAISON 2024-2025
2. POLITIQUE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE
3. MODIFICATION DES LOIS DU JEU
4. INTERVENTION UNAF
5. OBSERVATIONS ET GROUPES
6. DESIGNATIONS

Les arbitres auront la possibilité de régler les frais de dossiers, le jour de l'assemblée. Ils recevront en échange le livre des Lois du Jeu.

Le Président du District et le Vice-Président, donneront également à chaque Arbitre, le nouvel écusson.

Bilan FIA SIX-FOURS :

10 candidats Arbitre, avec un groupe très homogène dans la qualité et investissements. Les stagiaires sont intéressées et le groupe a bien vécu ensemble. Les formateurs donnent un avis positif sur le comportement et l'image que la CDA souhaite.

100 % de réussites au premier test théorique. Les arbitres stagiaires sont convoqués les 3 samedis suivants pour la formation continue avant de passer l'examen final le samedi 27 septembre au District du Var.

La séance est levée à 20h30.

Prochaine réunion, sur convocation

Le Président : Guillaume JANIN

Le secrétaire de séance : Hervé ROUSSILLON